

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-9-2-1

Séance du vendredi 11 octobre 2019

### **PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE AUX TRAVAUX PRESCRITS SUR LES HABITATIONS DE DEUX PARTICULIERS SITUÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DU PPRT DES ENTREPRISES RHODIA-OPÉRATIONS, BUTACHIMIE ET BOREALIS PEC-RHIN A CHALAMPÉ**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-1-1 du 14 décembre 2018 relatif au Budget Primitif 2019,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-6-10-7 du 15 juin 2018 relative à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » sur le territoire du Haut-Rhin (hors Mulhouse Alsace Agglomération) 2018 – 2023, signée le 2 juillet 2018,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-7-10-12 du 6 juillet 2018 relative à la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » dans le Haut-Rhin 2018 - 2023, signée le 23 juillet 2018,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP 2019-1-10-4 du 18 janvier 2019 relative à la convention financière de suivi-animation du programme d'intérêt général « Habiter Mieux 68 » dans le Haut-Rhin pour l'année 2019,
- VU la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux de protection du bâti des riverains de certains Plans de Prévention des Risques Technologiques haut-rhinois, signée entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin en date du 19 juin 2015 et son avenant n°1 en date du 8 février 2018,
- VU la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015,
- VU le Plan de Prévention des Risques Technologiques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut approuvé par arrêté préfectoral n° 2014099-0003 du 9 avril 2014,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'autoriser la déconsignation des sommes suivantes :
  - o 913,17 € TTC du compte de consignation qui a été ouvert à la Caisse des Dépôts et Consignations -CDC- (en application de la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015), correspondant à la part départementale du coût des travaux par le propriétaire concerné (Monsieur Michaël BIANCHETTI) pour l'habitation sise 8 square Turenne à Chalampé. Ces travaux sont prescrits par le PPRT des entreprises Rhodia-opérations, Butachimie et Borealis PEC-Rhin à Chalampé ;
  - o 435,50 € TTC du compte de consignation qui a été ouvert à la Caisse des Dépôts et Consignations -CDC- (en application de la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015), correspondant à la part départementale du coût des travaux par le propriétaire concerné (Monsieur Laurent SAILLY) pour l'habitation sise 22 square Turenne à Chalampé. Ces travaux sont prescrits par le PPRT des entreprises Rhodia-opérations, Butachimie et Borealis PEC-Rhin à Chalampé.

Précise que ces déconsignations feront l'objet d'une régularisation par mouvement d'ordre en dépense d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 20422 programme H221 service 541 et en recette d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 275 programme H221 service 541.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité